



mes chiens aboient occasionnellement

Par **zef29**, le **29/07/2019** à **01:21**

bon jour metant installe au mois de mars ds ma maison en location jai cloture mon terrain et une voisine sur les 2 viens apres 4 mois et demi que jy vis que mes chiens la gene car il aboient occasionnellement (passage de gens ds la rue devant chez moi) toute fois jai le voisins de lautre cote qui le jour ou jai reçu un mots ds ma boite au lettre a passer son apres midi dans sa cour qui est situe au meme niveau et ne les as pas entendu de lapres midi que dois je faire ? et la aussi cetyte apres midi le fils de cette dames a penetre dans ma cour alors que le portail etait fermer pour eviter que mes chiens ne sechappe que dois je faire ??

Par **Visiteur**, le **29/07/2019** à **08:43**

Bonjour

Il faut savoir que l'article R.1334-31 dit qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Un voisin peut donc faire constater en quantité comme en force, l'intensité des bruits.
Essayez de trouver une solution avec les conseils d'un maître chien.